

# 100 ans au service de la prévoyance de votre personnel

Depuis 100 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) offre une prévoyance professionnelle attractive et solide aux collaboratrices et collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud.

Avec plus de 24'000 personnes assurées, une fortune de plus de CHF 4 milliards et un parc immobilier géré de manière durable dépassant 2'200 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

021 348 21 11 www.cipvd.ch





## Photo de couverture: Quatre gymnastes de la FSG Lucens, une des sociétés locales soutenues par la commune, exécutent avec élégance et le sourire leur production au cerceau.

# **SOMMAIRE!**

Po	กำ	nt	U	C	7	1
	47					

L'essentiel	<b>p. 2</b>
AG et JCV 2024: Le Chablais, toujours aussi accueillant!	p. 3
Le nouveau règlement de la LPrPNP sous la loupe de l'UCV	p. 6

LPrPNP sous la loupe de l'UCV	_ <b>p. 6</b>
Point DOSSIER!	
Communes vaudoises et politiques de soutien	p. 12
Règlement sur les subventions: l'exemple de Blonay – Saint-Légier	p. 14
Sociétés locales et santé des habitant·es, quel lien?	p. 16
VAUD Associations: défense et promotion des associations	p. 19
La Sarraz: un espace public repensé avec une association locale	p. 22
Payerne booste le recrutement de bénévoles pour ses sociétés locales	p. 24
Champagne: ses sociétés locales et les deux grands événements de 2025	p. 26
Point COMMUNE!	
Concilier justice climatique et sociale	<b>p. 2</b> 8

Concilier justice climatique	
et sociale	_ <b>p. 2</b> 8

## **Point MÉTIERS!**

Orsolya Bardocz,	
responsable de piscines	<i>p.32</i>

# **Point ASSOCIATIONS!**

<b>AVDCH!</b> eDéménagement, un projet fédéral sur terre vaudoise	p. 35
<b>AVIATCO!</b> Nouvelle arrivée au comité et changement de présidence	_p. 38
<b>ACVBC!</b> Un nouveau président élu lors de	

# la 79<sup>e</sup> assemblée générale **SOPV/CDPV!** Des assises policières printanières bien assises!

Point RANDO!	<b>p.</b> .

$\emph{coint}$ AGENDA $!$	D		
---------------------------	---	--	--





# **ÉDITO!** Dans le tissu de nos communes, les sociétés locales jouent un rôle indispensable



Eloi Fellav\* Directeur de l'UCV

Les sociétés locales façonnent l'identité même de nos territoires et invigorent la vie communautaire. Ces entités, qu'elles soient culturelles, sportives, éducatives ou caritatives, constituent le cœur vibrant de nos villes et villages, créant des liens indissolubles entre les habitants et forgeant un sentiment d'appartenance unique.

L'importance de ces sociétés ne saurait être sous-estimée. Elles sont les gardiennes de nos traditions, les promoteurs de notre culture et les moteurs de notre cohésion sociale. A travers leurs activités, elles offrent des espaces où les générations se rencontrent, où les passions se partagent et où l'engagement communautaire prend tout son sens. En d'autres termes, elles sont le poumon par lequel la commune respire, se renouvelle et prospère.

Cependant, la pérennité de ces sociétés locales soulève des questions essentielles quant au soutien qu'elles recoivent. Les communes sont-elles suffisamment à l'écoute des besoins et des défis auxquels ces associations font face? Les aides apportées sont-elles

adaptées et suffisantes pour garantir leur développement et leur survie? Il est primordial d'engager une réflexion ouverte sur ces points afin de renforcer le tissu associatif qui est, sans aucun doute, le socle de nos communautés locales.

En conclusion, il convient de souligner que les personnes qui s'engagent au sein des comités de ces sociétés incarnent bien plus qu'un simple rôle associatif. Elles représentent la relève de nos élus communaux démontrant, par leur dévouement et leur passion, un modèle de citoyenneté active. Ces bénévoles, par leur implication, non seulement enrichissent le présent communal mais façonnent également son avenir. Ainsi, en reconnaissant et en soutenant ces piliers de nos communautés, nous cultivons un terreau fertile pour l'émergence de leaders. Leur engagement est un vibrant rappel que l'essence même de la vie locale réside dans la volonté de chacun de contribuer au bien commun, faisant des sociétés locales un véritable creuset de la démocratie participative.

\* Cet édito vous a plu? Sachez qu'il a été en partie réalisé grâce à l'outil SwissGPT reposant sur l'intelligence artificielle, testé par le secrétariat de l'UCV denuis plusieurs semaines. Dans ce cas l'outil a permis de résumer les idées de contenu de l'auteur (pour respecter la taille de l'édito) et de reformuler certaines phrases.

## IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch. Contenus disponibles en ligne sur ucy.ch et sur l'application mobile UCV App.

## Comité de rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) ■ Anne Devaux (ASCCGV) Rachel Duronio (AVSM) ■ Floi Fellav (UCV) ■ Jean-Marc. Moreillon (ACVBC) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Evelyne Rouge (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO)

## Contacter la rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) - Chargée de communication et du Point CommUNE! Av. de Lavaux 35 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 stephanie.andrzeiczak@ucv.ch

## Impression

PCL Print Conseil Logistique SA ■ Rue du Marais 17 ■ 1020 Renens ■ Tél. 021 317 51 51

## Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54 ■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

## Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

# L'essentiel

Tel est le thème de la séance d'information que nous vous proposons le 25 septembre prochain, à Daillens, de 19h à 21h. L'objectif de la soirée est d'aborder guelgues guestions choisies concernant les petits marchés et les **procédures applicables** à ces

marchés, comme le gré à gré, le gré à gré comparatif et la procédure sur invitation. Le second objectif est de présenter, au travers de la société eOperations Suisse SA, les appels d'offres groupés en matière informatique.

# SE DÉPATOUILLER AVEC LES MARCHÉS PUBLICS

Séance gratuite pour les communes membres, sur inscription: ucv.ch/seancesinfo



# L'UCV OBTIENT LE NOUVEAU LABEL **CYBER-SAFE**

Détentrice du label Cyber-Safe depuis 2021, l'UCV s'est

soumise cette année à une nouvelle analyse afin de s'assurer que ses données, réseaux et accès sont protégés et sécurisés de façon appropriée et ce, selon les **nouvelles exigences** du label Cyber-Safe. L'UCV est heureuse d'avoir encore optimisé sa sécurité informatique et de recevoir le renouvellement de ce label, en répondant aux nouvelles exigences. La cybersécurité est l'affaire de tous et une affaire de chaque instant!



# Les 20 et 21 mars prochains, l'UCV

propose, en collaboration avec l'association

«Ma commune», une nouvelle formation pour devenir pionnier de la numérisation de votre commune. Celle-ci vous permettra d'acquérir des connaissances de base

# **NOUVELLE FORMATION «PIONNIER DIGITAL»**

sur la numérisation et de **recevoir de** précieux conseils et astuces pour mener à bien et diriger des projets de transformation digitale. Le deuxième jour tournera autour de la cyberadministration, avec des thèmes d'avenir comme l'intelligence artificielle.

Informations complémentaires et inscription: ucv.ch/pionnier-digital

Le Conseil d'Etat et les organisations faîtières des communes ont décidé d'ouvrir une nouvelle plateforme d'échanges et de négociations

**Canton-Communes** portant à la fois sur la capacité de la protection

# **RÉORGANISATION DE LA** PROTECTION CIVILE

civile à assumer ses missions et sur une révision de la Loi sur la protection de la population. L'objectif est d'aboutir à un accord d'ici fin 2024.

# Assemblée générale et Journée des communes vaudoises

# Le Chablais, toujours aussi accueillant!

S'il n'y a qu'une chose à retenir de la Journée des communes vaudoises (JCV) du 8 juin dernier c'est que la fête fut belle et qu'elle s'est prolongée! Que ce soit sur le site de fête mais aussi en ville, après le banquet. Il faut dire qu'Aigle, avec la collaboration de toutes les communes du district cette année, a l'habitude de mettre sur pied cet événement inscrit au patrimoine immatériel vaudois. Elle l'organisait pour la troisième fois de son histoire!



Stéphanie Andrzejczak Chargée de communication et du magazine Point CommUNE! à l'UCV





A gauche: La Présidente de l'UCV, Chantal Weidmann Yenny, a ponctué son discours de parallèles entre viticulture et communes, que ce soit en termes de quête d'excellence, de volonté de collaborer et de transmission des savoirs.

En haut: Durant la matinée, environ 500 personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'UCV à la Halle des Glariers tandis qu'un millier d'élus et d'employés communaux profitaient des nombreuses visites proposées dans la région.

A droite: Grégory Devaud, Président du comité d'organisation de la JCV, a remis à Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, un pot vaudois de 1822 ainsi que le tote bag

En bas: Le Conseil d'Etat a participé in corpore à cet événement.







Ci-dessus: Le traditionnel verre de la JCV, l'un des nombreux souvenirs de cette journée.

En haut à droite: L'hymne vaudois a été chanté par les 1700 personnes présentes au banquet, accompagnées par la fanfare municipale d'Aigle.

En petit: L'ambiance était, comme toujours, des plus conviviales lors du repas, sur le site de l'Arsenal. Les festivités ont continué dans la ville, avec de nombreuses animations dans le cadre de «Ville en fête» et avec le festival «Aigl'in Music».

A droite: Cette année, l'ensemble des participants et invités s'est vu offrir une bouteille de Chasselas spécialement élaboré pour l'occasion, issu des vignes communales des cinq communes viticoles de l'appellation «Chablais AOC».







Ci-dessus: C'est durant l'apéritif, mais aussi après le banquet, que la cinquantaine d'exposants a échangé avec élus et employés des communes.

Ci-contre: Une édition spéciale du Journal Riviera-Chablais, élaborée en grande partie le jour même, a été distribuée aux convives à la fin du repas. Un autre bon souvenir à garder de cette journée!

# A vos agendas

Rendez-vous le 7 juin 2025 à Champagne pour la prochaine Journée des communes vaudoises! Retrouvez l'ensemble des photos sur ucv.ch/ag



# Chiffres clés de l'édition 2024









# 15 communes:

toutes les communes du district ont été associées à l'organisation













bouchons en liège utilisés pour la décoration par les Paysannes vaudoises







# 1 candidature

pour organiser la JCV 2026: Blonay - Saint-Légier

# Le nouveau règlement de la LPrPNP sous la loupe de l'UCV

Le nouveau règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Le 7 novembre prochain, l'UCV, en partenariat avec le Canton et l'UNIL, propose une journée d'information afin d'aider les communes vaudoises à mieux appréhender cette nouvelle législation. D'ici là, nous vous invitons déjà à un tour d'horizon des nouveautés en matière de protection du patrimoine arboré.



Amélie Ramoni-Perret Juriste à l'UCV

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), un certain nombre de précisions à son sujet étaient attendues avec impatience par les communes. L'attente

est désormais terminée avec la parution récente du nouveau règlement d'application de la loi qui permet de préciser son application. De plus, une modification de la loi, entrée en vigueur en même temps que le règlement, adapte les exigences de publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Pour le surplus, les communes pourront modifier, voire adopter leur règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

# Les modifications apportées à la loi

A la suite d'une motion au Grand Conseil, l'article 15 de la loi a subi des modifications. Désormais, la publication dans la FAO n'est obligatoire que lorsqu'elle concerne une dérogation pour un arbre remarquable ou lorsqu'elle est coordonnée avec une demande de permis de construire (article 15 alinéa 3ter). Dans les autres cas, l'affichage au pilier public est suffisant (article 15 alinéa 3). L'Etat

Publicité



Type de demande de dérogation	Procédure	Compétence
Arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal	Enquête publique: FAO	Canton (DGE-BIODIV)
Permis de construire (CAMAC)	Enquête publique: FAO	Commune
Autres cas (ex: entrave grave exploitation agricole)	Enquête publique: pilier public (30 jours)	Commune
Danger immédiat	Pas d'enquête publique	Commune



Ces platanes, sur la commune de Perroy, sont considérés comme remarquables dans la mesure où les couronnes de ces trois arbres, de la même essence, se rejoignent pour n'en former plus qu'une.

© Atelier Nature et Paysage

encourage les communes à publier les demandes de dérogations également sur leur propre site internet.

Une autre modification de la loi concerne les cas de danger imminent et direct qui menacent la sécurité des biens ou des personnes et qui ne peuvent être écartés autrement (article 15 alinéa 4). Dans ces cas, l'abattage ou l'élagage, excédant l'entretien courant, peut être autorisé sans mise à l'enquête, moyennant compensation (comme dans les cas de suppression avec mise à l'enquête).

# Le nouveau règlement d'application de la loi

Avec ses 50 articles et ses huit annexes, ce règlement clarifie et donne des réponses à des questions en suspens depuis l'entrée en vigueur de la loi:

L'article 19 alinéa 1 précise la dérogation à la protection générale en présence d'impératifs de construction ou d'aménagement (impératifs de l'article 15 alinéa 1 lit. c de la loi). Cet impératif est reconnu lorsque la conservation du patrimoine arboré entrave, empêche ou limite de manière disproportionnée techniquement ou financièrement une mesure d'aménagement du territoire, une construction, une installation ou un aménagement extérieur qui ne peut être réalisé

Publicité



ailleurs ou différemment. Tel est aussi le cas lorsque la démolition d'une construction ne peut être entreprise d'une autre manière.

- L'article 19 alinéa 2 liste ce que doit comprendre la demande de dérogation, notamment des photographies des lieux, un plan de situation précisant l'emplacement et des renseignements sur l'arbre concerné (essence, hauteur et âge approximatif), de même qu'un plan des plantations compensatoires prévues. Le Canton propose un formulaire de demande d'abattage sur son site internet.
- L'annexe 3 du règlement (article 15 alinéa 3) liste ce qui peut être entrepris sans que le propriétaire ait à demander à la commune une autorisation d'abattage ou d'élagage. Il ressort ainsi de cette annexe que les arbres sont protégés dès que leur circonférence atteint ou est supérieure à 40 cm, mesurée à 1 m du sol.
- Les travaux d'entretien du patrimoine arboré peuvent être entrepris du 1er septembre au 15 mars (article 18 du règlement), sous réserve des interventions urgentes justifiées pour des motifs sanitaires, sécuritaires ainsi que de la taille en vert pour la formation des arbres. Une violation de la règle entraîne une amende d'un montant de 150 CHF selon l'annexe 8 du règlement, lequel liste une vingtaine de contraventions aux règles du droit cantonal. Les communes peuvent, dans leur règlement, prévoir des conditions plus strictes ou étendre les périodes d'entretien dans l'espace bâti et les zones à bâtir si la gestion du patrimoine arboré l'exige.
- L'article 21 du règlement précise aussi les conditions et les délais dans lesquels les plantations compensatoires doivent avoir lieu. Dans les zones à bâtir ou dans l'espace bâti, les communes peuvent prévoir, dans leur règlement, des dérogations au principe de remplacement un pour un en prévoyant d'autres mesures en faveur du patrimoine naturel (article 21 alinéa 4), comme notamment



Cette dizaine de hêtres, ici à Provence, ne forme au final qu'un seul élément, ce qui lui confère un caractère exceptionnel. © Atelier Nature et Paysage

la création d'un étang, l'installation d'une prairie fleurie, le dégrappage ou la désimperméabilisation avec plantation de buissons ou la création d'un ouvrage écologique de gestion des eaux de pluie.

 L'annexe 4, quant à elle, donne une méthodologie de calcul de la taxe compensatoire dans les cas où la suppression d'un arbre est requise pour des motifs d'aménagement et de construction et que la compensation en nature est impossible (article 21 alinéa 10). Il s'agit d'un minimum, les communes pouvant prévoir des montants plus élevés dans leur règlement.

## Le règlement-type communal

Le règlement-type communal proposé par le Canton reprend la définition du patrimoine arboré et précise notamment ce qu'est un arbre, un arbre remarquable, une allée, un cordon boisé, des bosquets, haies vives, etc. Les arbres fruitiers hautes tiges sont désormais protégés. Le règlement précise (article 4 alinéa 4) ce qui n'est pas protégé comme les organismes exotiques envahissants (annexe 1 du règlement-type), les buissons d'ornement non indigènes (thuya notamment), les arbres de vergers de production basse tige et mi-tige et les pépinières.

Il est fortement recommandé que les communes se dotent d'un règlement communal leur permettant de mettre en œuvre le droit cantonal.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud, dans la rubrique dédiée au patrimoine arboré: vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbore-1-1. Le site contient le règlement-type proposé aux communes et un formulaire-type pour une demande d'abattage ainsi que des informations sur le recensement des arbres remarquables de compétence communale, des fiches sur l'entretien des arbres isolés et fruitiers et les haies vives ou cordons boisés indigènes, de même que des informations sur les subventions existantes (notamment celle pour le recensement des arbres remarquables).

Ne manquez pas la journée «Communes et la nouvelle législation sur le patrimoine naturel et paysager», proposée par l'UCV, le Canton et l'UNIL, le jeudi 7 novembre. Informations complémentaires et inscriptions: ucv.ch/seancesinfo.

# GHISA STRADA

TÉLÉCHARGEMENTS

SOMMAIRE

OUTILS

SITE PRINCIPAL

ARTICLE 1550: REGARDS ARTICULÉS ET RÉGLABLES

7 8

1550

Regards articulés et réglables

Classe: Norme:

**EN 124** D 400

Ouverture à l'aide d'un pic

Joint néoprène Battue simple







SOLO-SELFLEVEL

10

OD



www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch





## **FINANCES COMMUNALES**

- Analyse et planification financières
- ✓ Bouclement des comptes
- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Compte du bilan
- ✓ Cycle de formation MCH2
- ✓ Gestion des domaines autofinancés
- ✓ Gestion des salaires
- Péréquations financières
- ✓ Préparation du budget
- ✓ TVA dans les collectivités publiques

# **GESTION COMMUNALE**

- Contrôle interne
- Cybersécurité pour les communes vaudoises
- ✓ Gouvernance des données et stratégie numérique
- ✓ Les bases du pilotage communal
- ✓ Pionnier digital New
- ✓ Stratégie et pilotage de l'action communale

L'UCV, partenaire du CEP, vous fait bénéficier de 15% de rabais sur les formations de ce centre.

# Détails et inscriptions

ucv.ch/formations

Renseignements 021 557 81 30 formations@ucv.ch

# COMMUNICATION **ET GESTION DU PERSONNEL**

- Communes et médias, mode d'emploi
- ✓ Communes, communiquez!

# **AUTRES THÈMES**

- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Procédure de poursuite





# **Dossier!**

# Communes et sociétés locales

Quelles sont les différentes formes de soutien apportées par les communes aux sociétés locales? Dans quel but les soutiennent-elles? Comment ces soutiens sont-ils encadrés par les communes? Quel lien entre sociétés locales et santé? Quels facteurs font que ces sociétés perdurent? Découvrez tout ceci dans ce numéro, agrémenté de nombreux exemples de communes vaudoises.

Communes vaudoises et politiques de soutien	p. 12
Règlement sur les subventions:	
l'exemple de Blonay - Saint-Légier	p. 14
Sociétés locales et santé des habitant·es, quel lien?	p. 16
VAUD Associations:	
défense et promotion des associations vaudoises	p. 19
La Sarraz: un espace public repensé	
avec une association locale	p. 22
Payerne booste le recrutement de bénévoles	
pour ses sociétés locales	p. 24
Champagne: ses sociétés locales	
et les deux grands événements de 2025	p. 26

Le terme «sociétés locales» employé dans ce numéro sous-entend aussi les associations locales et autres entités de ce type.

Les interviews présentes dans ce dossier ont été menées par Stéphanie Andrzejczak, Chargée de communication à l'UCV et rédactrice en chef de ce magazine.

# Communes vaudoises et politiques de soutien

Le soutien des communes vaudoises aux sociétés locales peut prendre différentes formes et les politiques y relatives, lorsqu'elles existent, divergent parfois fortement d'une commune à l'autre. Petit tour d'horizon des pratiques actuelles.



Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication
et du magazine
Point CommUNE!
à l'UCV

## Qu'appelle-t-on société locale?

Avant même de parler de soutien, la première question que les communes sont amenées à se poser est: «qu'est-ce qu'une société locale?». La commune d'Aubonne dispose, par exemple, d'une directive ayant pour but de définir les conditions d'attribution du statut de société locale aubonnoise.

Ces conditions étant différentes d'une commune à une autre, les définir est la première étape à réaliser par la commune, avant de penser aux soutiens qu'elle va octroyer. D'autant plus que les sociétés locales sont souvent actives dans des domaines très variés: culturel, social ou encore sportif.

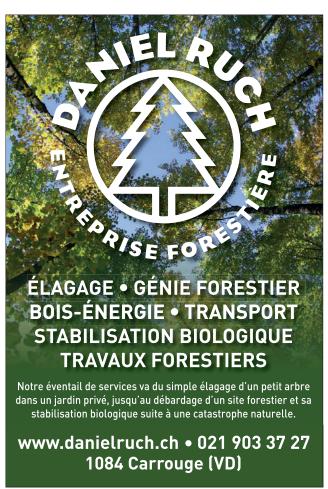
Pour obtenir le statut de société locale, outre l'obligation de remplir les conditions définies par la commune, les sociétés doivent presque toujours s'annoncer au greffe, fournir différents documents (statuts, procès-verbaux d'assemblée générale, etc.) et, quelque-

fois, indiquer les raisons précises pour lesquelles elles demandent un soutien (équipements sportifs, locaux, achat d'un nouveau véhicule pour le transport des équipes à l'extérieur, etc.).

## Soutenir mais dans quel objectif?

Les raisons de soutenir les sociétés locales peuvent être multiples dans les communes: maintien du tissu local, animation de la commune, maintien des traditions, création de liens intergénérationnels, contribution à la vie villageoise, intégration, etc.

Publicité





Ces raisons se retrouvent dans les politiques de soutien des communes, desquelles découlent parfois directives ou règlements sur le subventionnement, ou inversement.

# La définition d'une politique de soutien

Les politiques de soutien, lorsqu'elles existent, cadrent et clarifient le subventionnement par la commune et peuvent contribuer à ce que chaque société, association ou groupement se sente reconnu.

Imaginer une politique de soutien est aussi souvent réalisé dans la mesure où il peut s'agir d'un soutien:

- Financier (ponctuel ou annuel)
- En personnel (mise à disposition de personnel)
- En matériel (location d'infrastructures communales à des tarifs préférentiels par exemple)

En effet, si certaines communes n'octroient que des soutiens financiers, d'autres en proposent de différentes natures.

Lors de la création d'une telle politique, les communes sont souvent amenées à se demander comment répartir le montant de subventionnement à disposition de la commune, quels critères mettre en place pour le subventionnement, quels tarifs de location des infrastructures communales appliquer, ainsi que de nombreuses autres questions.

Lorsque le soutien d'une commune à une société locale touche plusieurs aspects (locaux, infrastructures sportives, mise à disposition de personnel, etc.), certaines communes réalisent aussi des conventions individuelles de commune à société locale pour formaliser ce «partenariat».

## Communication...

Si quasiment toutes les communes du canton offrent un soutien, qu'il soit financier ou en nature, à des sociétés locales, peu d'entre elles le communiquent à l'externe. La communication, quand elle est mise en place, l'est souvent à destination de deux publics. Le premier public, ce sont les sociétés locales elles-mêmes afin qu'elles sachent qu'un soutien de la commune est possible, qu'elles connaissent les conditions et la procédure pour l'obtenir (via une directive ou un règlement par exemple ou une politique de soutien). La seconde cible est le grand public, à la fois les habitant·es mais aussi n'importe quelle personne / entité extérieure à la commune, afin de mettre en avant l'importance des sociétés locales pour la commune et les raisons du soutien.

## ... et suivi des soutiens

Nombreuses sont les communes à tenir un inventaire des sociétés locales soutenues et des contreparties octroyées pour chacune. Quelques-unes d'entre elles réalisent un suivi plus poussé de ces soutiens, en fixant, par exemple, des objectifs aux sociétés locales soutenues et en effectuant une évaluation, souvent annuelle, de ces soutiens. Cela permet à la commune d'estimer l'efficacité des subventions accordées et de «recalibrer» ses soutiens si nécessaire.

Le soutien des communes vaudoises aux sociétés locales reflète l'importance de ces entités pour les communes, que ce soit pour le maintien du tissu social et culturel local, animer la commune, créer des liens intergénérationnels et de nombreuses autres raisons. Bien que les critères, directives et politiques à ce sujet (quand ils existent) varient d'une commune à l'autre, ils témoignent tous d'une volonté de soutenir les entités locales, que ce soit par des moyens financiers, en personnel ou en matériel.

Entre l'entraînement de foot de vos enfants et la répétition du chœur mixte. je vous souhaite une bonne lecture des différents volets de ce dossier!

# Règlement sur les subventions: l'exemple de Blonay - Saint-Légier

Nombreuses sont les communes vaudoises à avoir un règlement ou une directive concernant l'octroi de subventions à des sociétés locales. Jacques Steiner, secrétaire municipal de Blonay – Saint-Légier, commune fusionnée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a accepté de répondre à nos questions sur la directive de sa cité.

# Quels sont les principaux critères qu'une société locale doit remplir pour obtenir un soutien de la part de votre commune?

La directive, à son article 2, prévoit les conditions «exigées» et attendues de la part des sociétés. Pour obtenir un soutien, le club, l'association, la société ou le groupement doit être reconnu-e en tant que société locale en répondant à des critères cumulatifs tels qu'avoir son siège sur la commune depuis au moins 1 an avant la demande de subvention, disposer de statuts écrits, être à but non lucratif, répondre à un besoin de la population, avoir des activités régulières, être constitué de 10 membres au moins dont une partie domiciliée sur la commune, etc.

# Quel «investissement» la commune demande-t-elle aux sociétés locales qu'elle soutient?

L'article 2 stipule que « Dans la mesure du possible et selon les besoins exprimés par la commune, [la société doit] être disponible pour mener une activité d'animation, culturelle ou socio-éducative (par exemple: sport scolaire facultatif, passeport-vacances, etc.) ou participer activement à l'une des manifestations publiques organisées par la commune de Blonay - Saint-Légier ».

# Le montant octroyé à une société dépend-il de critères en particulier? Si oui, lesquels?

Le montant de l'aide financière (en espèces) dépend principalement du nombre de membres de la société locale domiciliés à Blonay – Saint-Légier et si la société est formatrice de jeunes (jusqu'à 20 ans). Les sociétés qui forment des jeunes bénéficient de subventions supplémentaires, qui s'ajoutent à la subvention «de base»; ces subventions supplémentaires sont aussi détaillées dans la directive.

# Le soutien par votre commune est-il toujours financier?

Non, le soutien se fait aussi sous la forme de prestations en nature par la commune: mise à disposition d'espaces ou d'infrastructures, matériel, services



La commune soutient le FC St-Légier, à la fois financièrement et en nature. L'équipe féminine du club a reçu le mérite sportif de la commune en mars dernier pour son titre de championne vaudoise FF19 lors de la saison 2022/2023.

communaux, etc. Toute forme de prestation communale en nature est considérée comme une subvention. Une facture quittancée pour ces prestations en nature est établie annuellement par la commune et les montants doivent figurer dans la comptabilité de la société locale reconnue.

# En quoi est-ce important pour votre commune de soutenir ces sociétés locales?

Sans tenir compte de l'article 1 de notre directive sur les conditions pour l'octroi des subventions, qui présente les intentions communales (à savoir «encourager et développer le tissu associatif local et garantir une équité de traitement»), il est apparu indispensable, notamment dans cette période de fusion et «post-fusion», d'affirmer un soutien

au tissu associatif local issu des deux anciennes communes.

# Quelles raisons vous ont poussé à avoir une directive municipale pour l'octroi des subventions en faveur des sociétés locales?

C'est par souci d'égalité de traitement et pour un soutien clair et affirmé que nous avons créé cette directive.

# Quelle personne au sein de votre commune réalise le suivi des subventions?

L'administration générale réceptionne les demandes des sociétés. Selon les critères (fixés par la directive municipale), un préavis est donné par le membre de la Municipalité en charge du dicastère et une décision municipale est prise, puis notifiée à la société demanderesse.

# Avant la fusion, Blonay et Saint-Légier - La Chiésaz soutenaient chacune de leur côté leurs sociétés locales. La création d'une politique de subventionnement commune a-t-elle été un défi?

La procédure s'est effectuée «naturellement», dans le cadre des autres règlements et directives qui ont dû être mis à jour.

# Qu'est-ce que la fusion a changé pour les sociétés locales?

Le soutien aux sociétés «traditionnelles» des deux anciennes communes a été. de fait, pérennisé, avec un montant annuel, porté au budget. Toutefois, il est demandé aux sociétés bénéficiaires de présenter, respectivement, leur compte et leur budget.

La «directive pour l'octroi des subventions communales en faveur des sociétés locales reconnues» est consultable sur le site web de la commune, à l'adresse blonay-saint-legier.ch/reglemente (directive 404.1).



# Sociétés locales et santé des habitant-es, quel lien?

Les mesures prises par les communes vaudoises pour soutenir les sociétés et associations locales sont un des critères admis pour l'obtention du label «Commune en santé». L'équipe du Secteur interventions communautaires (SIC) du Département de promotion de la santé et préventions (DPSP) d'Unisanté nous en apprend davantage dans cet article sur le lien entre sociétés locales et santé.

# Quel type de soutien aux sociétés locales les communes doivent-elles exercer pour obtenir le label «Commune en santé»?

Dans le cadre du label, le soutien aux sociétés locales est pris en compte en tant que mesure parmi d'autres favorisant la santé. Le label reconnaît toutes les mesures de promotion de la santé et de la qualité de vie encouragées par la commune, qu'elles soient portées par des sociétés locales ou d'autres entités de type associations ou fondations intercommunales, régionales ou cantonales, par exemple.

Ce qui est particulièrement valorisé et encouragé pour l'évaluation du soutien aux sociétés locales: le fait que la commune s'engage durablement et au-delà de l'aspect financier, à travers le déploiement d'activités tout au long de l'année, l'encouragement de la participation de la population à la définition des besoins, l'attention portée aux publics dits vulnérables, par exemple en étant sensible à l'intégration des personnes à mobilité réduite, des populations migrantes, des populations LGBTQIA+, etc.

Ainsi, une commune peut conditionner le niveau de son soutien financier en fonction du degré d'inclusion pratiqué par la société locale. Concrètement, cela peut se traduire par une subvention plus élevée à un club sportif qui s'engage pour la mixité de générations, de genre, de handicap, d'origines culturelles ou sociales, etc.

## Quel lien existe-t-il entre sociétés locales et santé?

Les liens entre sociétés locales et santé sont multiples, tant au niveau de la santé physique que mentale.

Le soutien aux sociétés de type «clubs sportifs» promeut directement le mouvement et l'activité physique. Ce facteur a un impact clé sur le maintien en bonne santé et la prévention des maladies non transmissibles: diabète. maladies cardiovasculaires et troubles musculosquelettiques. La pratique

d'une activité physique, notamment collective, facilite aussi le bien-être et la santé mentale.

Autre bienfait notable: qu'elles soient de type «clubs sportifs» ou «cohésion sociale», les sociétés locales contribuent à l'intégration sociale qui a un impact décisif sur l'état de santé mentale et physique, à tous les âges. Le soutien social constitue une ressource et un facteur de protection de la santé tout au long de la vie, particulièrement dans les moments de choc (maladie, perte d'un emploi, décès d'un·e proche, séparation, etc.), ou lors des transitions de vie (adolescence, parentalité, fin d'emploi, vieillesse, etc.) où les individus peuvent être exposés à de nombreuses sources de vulnérabilité.

De plus, une personne ayant une activité sociale aura tendance à sortir davantage donc à rester en mouvement, à rompre l'isolement et à améliorer sa santé globale. Le manque de lien social et d'activité physique sont des facteurs de risque pour de nombreuses maladies.

# Fiduciaire Lambelet SA

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

# Maîtrise et performance

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège: Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch





La marche est une des nombreuses activités proposées par l'association VIVAG (Vivre ensemble à Gland) qui regroupe des résident-es de plus de 55 ans et qui vise à améliorer la qualité de vie des seniors et renforcer la solidarité. Cette association est soutenue financièrement par la Ville de Gland, qui est labellisée « Commune en santé ».

Rejoindre une association, bénéficier de l'offre d'une société locale, s'y engager bénévolement, permet de réduire le stress et d'augmenter les compétences psychosociales comme l'estime de soi et la confiance en soi.

Le fait que la population, notamment la plus vulnérable, puisse accéder à des sociétés locales et à du loisir, de la culture, de l'activité physique et des rencontres sociales, notamment inter-

générationnelles, permet de réduire les inégalités sociales de santé, soit les écarts de santé associés à des avantages ou à des désavantages sociaux (par exemple: revenu, niveau de scolarité, inclusion sociale).

Par tous ces aspects, les sociétés locales améliorent l'environnement d'une commune, le rendant favorable à la santé des habitant·es. Cette accessibilité à des offres et à des espaces publics variés et accueillants contribue à l'attractivité d'une commune.

Le label ayant pour but de se «faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants», qu'est-ce que les communes pourraient faire de plus, selon vous, pour les sociétés locales, qui permettrait d'améliorer encore la santé des habitant-es? >>>

## En savoir plus sur le label

Le label «Commune en santé» est une démarche gratuite ouverte à toutes les communes des cantons impliqués dans la collaboration intercantonale. L'objectif est de valoriser et renforcer des actions existantes en promotion de la santé et préventions au sein d'une commune mais aussi d'inciter à la création et à l'ancrage de nouvelles mesures, selon les besoins de la population. Dans le canton de Vaud, vingt-huit communes sont actuellement soit labellisées-relabellisées (18), telles que Bercher, Gland ou encore Tévenon, soit en cours de labellisation (10). La liste complète des communes labellisées-relabellisées est disponible sur labelcommunesante.ch/fr/vaud-10.html

ancrer et pérenniser l'existant.

Unisanté propose, entre autres, les recommandations suivantes:

- Pour sensibiliser un plus grand nombre d'actrices et d'acteurs communaux à la promotion de la santé: créer des collaborations autour de la santé entre les services ou les dicastères, développer des actions avec des communes voisines ainsi qu'à l'échelle régionale.
- Assurer la pérennité du financement et de l'engagement de la commune en précisant et adaptant les conditions-cadres (règlements, etc.)
- Consulter la population concernée et mener avec elle des démarches participatives pour mieux identifier les besoins en matière de santé et de qualité de vie, avoir un point d'attention aux vulnérabilités et aux différentes phases de vie.

 Améliorer l'accessibilité (physique et intellectuelle) de la population aux offres des sociétés locales (communication en langage FALC, horaires, tarifs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.).

# Lors du renouvellement du label, évaluez-vous comment le soutien aux sociétés locales a évolué au cours des cing dernières années?

Lors du renouvellement du label, sur la base du bilan précédent, Unisanté regarde dans quelle mesure la commune poursuit son engagement et si les recommandations précédentes sont suivies. Par exemple, le fait de proposer un soutien financier plus important ou mieux ciblé en fonction des besoins, le fait de chercher à pérenniser les initiatives, de les étendre à d'autres publics, etc., sont des points d'attention. Le nombre de sociétés locales ou l'augmentation de ce nombre n'est pas le critère primordial. Un des défis en ma-

tière de promotion de la santé consiste à maintenir les actions existantes sur le long terme, à les faire vivre et à les faire évoluer. Unisanté conseille également les communes par rapport à des choix d'outils d'évaluation, si possible avec une dimension participative.



# **VAUD Associations:** défense et promotion des associations vaudoises

VAUD Associations (anciennement les «7 Grands») a pour volonté de devenir la référence cantonale en matière de soutien, de coordination, de valorisation, de défense et de promotion des associations vaudoises d'amateurs. Elle est reconnue auprès des instances politiques, économiques et sociales du canton de Vaud. Patrick Simonin, son président, évoque avec nous, dans cette interview, l'avenir de ces associations et le soutien de celles-ci par les communes.

# Comment voyez-vous l'évolution des sociétés locales dans les dix prochaines années?

Je suis résolument optimiste, malgré les entraves administratives qui augmentent et, dans certains cas, une érosion des membres et des forces bénévoles. En effet, trop de règles sont notamment fixées par des services qui n'ont pas (plus) les notions du terrain et mettent une grande pression sur les milieux bénévoles. Alors que l'on demande juste de continuer de nous faire confiance car les faîtières des milieux associatifs ont souvent elles-mêmes été précurseures dans bien des domaines.

L'arrivée de VAUD Associations dénote d'ailleurs que, pour ses membres, les convictions d'agir et d'aller de l'avant sont prédominantes. En passant notamment par un regroupement des compétences afin de s'unir face aux défis communs évoqués au début de cette réponse. Il faudra certainement éga-



lement trouver de nouveaux financements afin de professionnaliser certains besoins vitaux communs. Localement également, les sociétés vont se rapprocher pour unir leurs forces.

Il faut rester confiant car les activités de nos membres intéressent toujours, et les aspects sociaux des sociétés, ainsi que des manifestations qu'elles organisent, sont indéniables et reconnus.

# Qu'est-ce que les sociétés locales apportent aux communes d'après vous?

De la cohésion sociale, des animations de tous styles, des rencontres >>>



Abattage - Façonnage Elagage - Débardage Vente et sciage de bois de feu

> 1073 Savigny Tél. 021 784 11 59 www.metrauxsarl.com



















VAUD Associations, qui représente environ 84000 membres actifs, se compose de huit faîtières cantonales: l'association cantonale vaudoise de football (ACVF), l'association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG), l'association des paysannes vaudoises (APV), l'association vaudoise de tir sportif (AVTS), la fédération cantonale vaudoise des accordéonistes (FCVdA), la fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC), la société cantonale des chanteurs vaudois (SCCV) ainsi que la société cantonale des musiques vaudoises (SCMV). Son comité est composé d'un membre de chaque association.

intergénérationnelles, du bien-être, un encadrement et des activités pour les nouvelles générations, des forces bénévoles pour les manifestations communales, bref, du vivre ensemble. C'est surtout quand il n'y en a plus que l'on se rend compte de ce qui manque et ce que cela coûte en subventions pour y remédier. Les communes qui ont inclus la notion de sociétés locales et/ou de vie associative dans un dicastère l'ont bien compris.

D'autre part, je trouverais intéressant de connaître le produit intérieur brut (PIB) du milieu associatif vaudois qui fait travailler passablement de fournisseurs et de prestataires locaux. Ceci peut être considéré comme un appel pour un travail de diplôme.

Trouvez-vous que les communes accompagnent assez les sociétés locales?

Je pense qu'il y a autant de réponses possibles que de communes. Les échos sont relativement bons mais il y a d'importantes disparités. En premier lieu, il est prépondérant que les choses soient clairement établies entre la commune et ces sociétés, et ce par écrit car les changements sont maintenant nombreux, tant dans les sociétés que dans les Municipalités, et la mémoire vivante ne suffit plus. Chacun perd souvent trop

Publicité\_



de temps à se rappeler de «On a fait comment l'an dernier?», ce qui coûte de l'énergie à tous. D'autre part, certains montants octroyés par des communes équivalent à des prestations en retour de la part des sociétés. Une grande transparence est le plus simple dans ce cas car «tout se sait» ou, pire, de fausses indications circulent.

Chaque commune fait selon ses moyens, ou ses envies, mais, en définitive, comme évoqué précédemment, il ne faut pas oublier que cela peut coûter cher de ne plus avoir de sociétés locales pour créer du lien social à leur place.

# Quels facteurs font, selon vous, que les sociétés locales perdurent (voire se multiplient) dans certaines communes et pas dans d'autres (facteur géographique par exemple)?

La stimulation au sein même du milieu associatif. On constate passablement d'initiatives pour s'entraider dans l'organisation de ses activités ordinaires

ou extraordinaires comme les manifestations. Une société qui tient la buvette d'une autre, ou qui sert le repas lors d'un banquet, ou même des sociétés qui s'unissent pour une organisation commune. C'est aussi l'occasion de découvrir les activités d'autres sociétés et, pourquoi pas, de les rejoindre. La solidarité entre les sociétés, chacun a à y gagner!

Je ne constate pas forcément d'aspect géographique dans ce domaine (même si certains girons culturels «la rote» mais quel plaisir retrouvé lors de ces magnifiques événements de partage). Il faut par contre être enclin à évoquer les difficultés respectives, localement ou régionalement, afin d'envisager peut-être des solutions communes ou par échange de forces. Et dans tous les contextes, et régions, ceci est possible.

Je considère que le milieu associatif a encore de beaux jours devant lui grâce au génie local!

Vaud Associations (vaudassociations.ch) remercie toutes les Municipalités et les services communaux pour leur précieuse collaboration.

Publicité\_





**CAMANDONA SA** Rue de Cossonay 30 Case postale 171 CH - 1023 Crissier info@camandona.ch

Tél +41 (0)21 632 89 00

GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

Succursales: Centres de production

Vallée de Joux - St-Triphon - Moudon - Morgins Daillens - St-Triphon

# La Sarraz: un espace public repensé avec une association locale

Quelques nouveaux modules et, ça y est, la cour des Vignettes devient un véritable skatepark, grâce à l'implication de jeunes de la commune. Maura Soupper, conseillère municipale à La Sarraz, nous montre comment aménagement du territoire et sociétés locales peuvent être liés, avec ce projet.

# Pourriez-vous nous expliquer ce qui a été réalisé à la cour des Vignettes en 2022?

La cour des Vignettes a depuis longtemps été un lieu fréquenté par les «riders». Leurs obstacles étaient des bordures et des bancs mais il n'y avait rien de vraiment approprié. Le projet consistait à remplacer les anciens obstacles par des éléments de glisse adaptés et à ajouter quelques éléments supplémentaires (le «half» et la barre amovible, par exemple). Le résultat final est une légère modification de l'espace, mais avec un gain appréciable pour la discipline.

# Repenser l'espace public à La Sarraz était-il un projet que la Municipalité avait de longue date?

Depuis 2016, la commune entreprend des démarches participatives. A la suite d'une première démarche concernant le plan d'affectation communal, elle a organisé plusieurs ateliers ouverts aux citoyen·nes au sujet des espaces publics et, de là, a pris note de l'envie des habitant·es d'avoir des espaces publics où se retrouver et pratiquer des activités.

# Comment le projet est-il né? Sur quelle impulsion?

Depuis longtemps, des groupes de jeunes se forment (et se désagrègent malheureusement par la suite) pour la création d'un skatepark. Dans le passé, plusieurs tentatives ont été menées pour co-créer (commune et jeunes) un tel espace mais sans succès.

Puis un groupe de jeunes (réuni ensuite dans l'association LS Park) nous a demandé un terrain pour un skatepark. La non-disponibilité d'une





La cour avant les aménagements (en haut) et la cour modifiée (en bas), avec des éléments permettant l'assise et la pratique des sports de glisse.

telle surface adaptée à ce sport nous a poussés à regarder ailleurs et à chercher d'autres solutions. C'est là que nous avons découvert le concept d'Urban Skate (urbanskate.ch) de Monsieur Jimenez (nous avions visité son parc de La Tour-de-Peilz), qui consiste à adapter le mobilier urbain aux sports de glisse.

Ce projet s'est concrétisé aussi grâce au travailleur social de proximité (TSP) engagé, depuis 2021, par La Sarraz, avec six autres communes aux alentours. Les jeunes de l'association LS Park ont trouvé un soutien précieux auprès du TSP pour les aider dans les démarches associatives mais aussi dans les dialogues avec les autorités communales et les citoyennes. Le TSP a ainsi été le ciment entre les jeunes et l'autorité communale pour la création de ce projet et sa poursuite.



# Diriez-vous que ce projet a été conçu dans un esprit écologique et économique?

En effet! Les matériaux et entreprises ont été choisis le plus localement possible. De plus, l'intervention dans la cour des Vignettes a été la moindre possible pour laisser encore la place aux écolier·ères pour leurs récréations. L'association LS Park s'est aussi enga-

Ci-dessus: La journée d'ouverture a été célébrée par plus de 400 personnes, dont 100 riders.

Ci-dessous: Exemple d'ajout d'un élément en pavés, posé en courbe et intégré à l'aménagement (avec, sur le côté du module, un design qui rappelle la façade du bâtiment existant).



gée à respecter l'espace et à faire en sorte qu'il le soit par tous les usagers, en termes de détritus et simili.

# Quel bilan tirez-vous après deux ans d'existence? Quels sont les bénéfices de ce projet pour la population? et pour la Municipalité?

L'association LS Park est toujours très dynamique et, grâce aussi au soutien du TSP, elle organise divers événements et des cours de skate pour débutant·es. Pour la population en général il n'y a pas eu de grand changement du côté de l'utilisation de cet espace car, avant le projet, la cour était déjà utilisée pour la glisse. Certain es habitant es craignaient quelques débordements ou plus de nuisances sonores mais aucune plainte n'est parvenue à la commune.

Pour la Municipalité, ce projet est le résultat d'une jolie collaboration entre jeunes et autorités. Nous espérons qu'il motive d'autres jeunes à se lancer dans d'autres projets, avec l'appui et le suivi de notre TSP, et qu'on puisse tisser un lien solide Jeunesse-Autorité.

# En quoi ce projet est-il intergénérationnel?

Le site, une cour d'école, favorise une fréquentation intergénérationnelle, notamment des jeunes et moins jeunes ainsi que des parents. De même l'offre de cours donnée par LS Park permet à tout le monde d'approcher le monde de la glisse.

# Payerne booste le recrutement de bénévoles pour ses sociétés locales

Pour encourager la jeunesse à s'engager bénévolement en faveur des sociétés locales, Payerne a lancé le projet «Et si on s'engageait?». Le principe? Inciter les 18-24 ans à faire 120 heures de bénévolat sur un an, en échange d'une bourse pour un projet personnel.

La commune ayant reçu un don de 50000 CHF de la part d'une personne privée qui a vécu et grandi à Payerne et qui souhaitait soutenir sa jeunesse, la ville a imaginé ce programme pilote, s'étalant sur quatre ans. La bourse de 600 CHF offerte à chaque jeune qui s'engage pourra servir à couvrir les frais pour le permis de conduire, une formation, la cotisation annuelle à une société locale ou tout autre projet.

Damien Wirths, chef du service population à Payerne, évoque avec nous les motivations de la ville et la collaboration avec les sociétés locales dans ce cadre.

# Qu'est-ce qui a poussé Payerne à mettre sur pied ce programme?

Afin de soutenir ses sociétés locales, la Ville de Payerne souhaite particulièrement promouvoir la jeunesse, dont l'inclinaison à s'engager bénévolement est

plus forte que d'autres tranches d'âge (selon les études réalisées en Suisse), pour autant qu'on leur en donne l'occasion. Outre la motivation personnelle à prendre un engagement associatif, la simplicité et l'accès aux associations se révèlent souvent déterminants pour décider à s'engager ou à participer. De nombreux jeunes sont ainsi prêts à s'engager mais ne savent souvent pas où, ni comment commencer.

Publicité\_



021 621 80 90 · info@tinguely-voirie.ch · www.tinguely-voirie.ch

# Avec combien de sociétés locales collaborez-vous pour ce projet pilote?

Toutes les sociétés locales payernoises ont été invitées en début d'année à exprimer leurs besoins en termes de compétences et de projets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Un catalogue de 12 tâches à responsabilité au sein de 8 organisations à but non lucratif a pu être constitué à l'attention des jeunes. Les huit associations sont actives dans les activités de jeunesse (passeport vacances), le sport (uni-hockey, basket), la culture (fanfare, chorale) ou encore la santé (samaritains). Ce catalogue contient des projets spécifiques nécessitant le renfort de gestionnaires de projet ou de spécialistes dans des domaines tels que la communication, le numérique ou la collecte de fonds.

# En quoi est-ce important pour votre commune de soutenir ces sociétés locales?

Les associations et les organisations à but non lucratif jouent un rôle crucial dans la qualité de vie d'une collectivité et Payerne a la chance de pouvoir compter sur des acteurs engagés et passionnés qui font littéralement battre le cœur de la ville. La cohésion sociale de la société payernoise repose ainsi sur l'engagement constant et quotidien de la société civile dans la création de liens et d'activités que la Municipalité a pour mission, et vocation, de soutenir et de renforcer.

A ce titre, la diminution constante de la disposition des gens à s'engager, qui s'observe dans toute la Suisse, est une source d'inquiétude vis-à-vis de laquelle la Municipalité a souhaité agir concrètement. Rien qu'entre 2016 et 2020, la participation de la population suisse au travail bénévole est passée de 20% à 16% et les associations ont notoirement de plus en plus de mal à trouver des membres prêts à prendre des responsabilités.

# Pouvez-vous déjà tirer un bilan de ce projet?

Le premier bilan positif que nous tirons est la grande quantité de missions proposées par les associations, qui nous montre que ce programme répond à des besoins bien réels et qu'il est perçu comme une opportunité pertinente par ce premier public cible.

S'agissant des jeunes de 18 à 24 ans, qui est le second public, nous sommes encore en train de leur faire connaître le programme et espérons que les missions pourront débuter d'ici la fin de l'année.

Une première communication du catalogue a été réalisée le 31 mai 2024 lors de la soirée des nouveaux citoyen·nes, durant laquelle la Municipalité salue l'accession des Payernois·es qui atteignent la majorité, ainsi que sur les réseaux sociaux. Une communication plus ciblée sur les 18-24 ans est prévue en ce mois de septembre.

# Quelles autres solutions imaginezvous pour renforcer l'engagement dans les sociétés locales?

D'une part, nous cherchons à soutenir la visibilité des sociétés locales, que ce soit sur les canaux de communication institutionnelle (site web et réseaux sociaux de la Ville ainsi que via le journal communal «Trait d'union»), ou en leur donnant la possibilité de se faire connaître en marge de manifestations. Lors des marchés mensuels, par exemple, les sociétés locales peuvent tenir une buvette.

D'autre part, nous travaillons en partenariat avec Bénévolat Vaud. Les annonces du programme «Et si on s'engageait?» sont publiées sur leur plateforme www.benevole-job.ch. Cette dernière a été conçue spécifiquement pour favoriser la rencontre entre les associations et les bénévoles. Les premières peuvent publier des annonces pour faire connaître leurs besoins en termes de personnel tandis que les seconds peuvent prendre contact avec les associations qui cherchent du renfort en faisant des recherches, tenant compte de leurs buts idéaux et de leur localisation. Les sociétés locales payernoises ont donc été orientées sur cette plateforme, que certaines ne connaissaient pas encore, et invitées à publier leurs propres annonces sur celle-ci. Cela permet de renforcer l'engagement au sein d'organisations à but non lucratif, au-delà du programme de la Ville.

# **Champagne:** ses sociétés locales et les deux grands événements de 2025

2025 sera marquée par deux grands événements à Champagne: la 400° abbaye des mousquetaires, du 28 mai au 1er juin, et la Journée des communes vaudoises (JCV), le 7 juin. Fabian Gagnebin, syndic des lieux, et Didier Crausaz, président d'organisation, tous deux fortement impliqués dans la mise sur pied de ces manifestations, évoquent avec nous les liens entre la commune et les sociétés locales.

# Comment est née l'idée de combiner ces manifestations?

Il y a quelques années, lors de grandes discussions entre le syndic et l'abbé-président, l'idée d'une collaboration a germé pour une organisation conjointe en vue de cet anniversaire de l'abbaye et la possibilité d'accueillir toutes les communes vaudoises à Champagne. Une association «Champagne 2025» a été créée pour la gestion de ces projets. Vingt-huit personnes, formant un comité central ainsi que différentes commissions, s'investissent sans compter pour être prêtes pour le lancement des 400 ans de l'abbaye ainsi que pour la Journée des communes vaudoises. Les sociétés locales sont bien présentes et ont une place primordiale dans de tels événements. Elles restent indispensables à la réussite des manifestations, par leur apport en forces vives.

# Champagne, qui compte un peu plus de 1000 habitants, a-t-elle de nombreuses sociétés locales?

Notre commune ne compte pas moins de 13 sociétés locales, représentant environ 1200 personnes. Ce nombre est donc supérieur à notre population et nous en sommes fiers! Les gens se plaisent à venir faire des activités à Champagne.

# En quoi justement, pour Champagne, est-il important d'avoir des sociétés locales?

Les sociétés locales participent toute l'année à la cohésion du village et aux différents liens indispensables entre habitant·es. Elles représentent la colonne vertébrale de la vie sociale. Elles sont au centre des activités pour les jeunes et les moins jeunes.

# Quel soutien la commune apporte-t-elle à ces sociétés locales?

Nous mettons à disposition gratuitement un certain nombre d'infrastructures, telles que des terrains, une salle de gymnastique, des locaux pour les répétitions de musique ou de chant mais également des lieux pour les assemblées. Dans certains cas, des aides administratives ou financières se font, en fonction des besoins. Pour toutes ces aides, nous essayons de garder une équité de traitement.

# Quelle sera l'implication des sociétés locales pour la Journée des communes vaudoises?

Leur participation sera importante au niveau du bénévolat pour le bon fonctionnement de cette manifestation. Etant donné que la commune ne possède pas de locaux assez grands pour accueillir cet événement, un site complet de manifestation sera construit dans la zone

nord du village. Montage, préparation, décoration, service, cuisine, bar... ce sera tout un village de fête à faire vivre! Il y aura ainsi un véritable engagement des sociétés locales en termes de ressources.

# Pensez-vous que ces deux manifestations vont permettre un engouement renouvelé pour les sociétés locales de la part de la population environnante?

Difficile à dire. Les sociétés locales ne vont pas se montrer dans leur activité principale lors de ces manifestations mais plus pour donner des coups de main de diverses natures. C'est plutôt un engouement lié à l'entraide qui va en ressortir et certains liens pourraient se créer. Les organisateurs trouvent par contre essentiel de pouvoir mettre en avant ces sociétés locales.

Le début du grand cortège de l'édition 2023 de l'abbave des mousquetaires avec les bannières, la garde d'honneur et le conseil.



Une entreprise **locale** avec des produits **durables** pour répondre aux **besoins** des collectivités en termes de mobilité douce, de mobilier urbain et d'aménagement extérieur.





AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR





# clotech.ch

Route de Divonne 50B | 1260 Nyon | 021 312 44 00 | contact@clotech.ch











# Concilier justice climatique et sociale, un défi de taille pour les communes vaudoises

Le 13 juin dernier, des représentant·e·s de neuf communes vaudoises ont participé à la conférence annuelle de la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco), qui réunissait ses partenaires des collectivités publiques et ses organisations membres. L'objectif de la journée était de réfléchir aux imbrications des enjeux sociaux et environnementaux, à l'échelle locale et globale. Un jeu, développé par la Fedevaco, a permis de simuler les effets de différents choix politiques pour le futur.



**Alexandre Cavin** Secrétaire général de la Fedevaco

L'actualité de ces dernières semaines nous le rappelle, les communes vaudoises font face, sur leur territoire, à de multiples enjeux en lien avec la crise climatique. Mais en matière de climat, les frontières n'ont pas beaucoup de sens. Ainsi, deux tiers des émissions de gaz à effet de serre des communes sont émis à l'étranger, par le biais de la consommation et de l'importation.

Outre ces impacts environnementaux, le changement climatique génère et amplifie les inégalités en Suisse et dans le reste du monde. Dans ces interdépendances complexes, le modèle du donut permet d'y voir plus clair et a servi de fil conducteur pour cette journée.

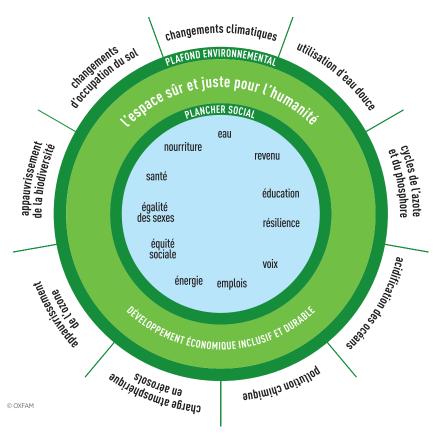
# Le modèle du donut comme guide pour les politiques publiques communales

Le donut est une représentation imagée des limites que nous devons respecter pour garantir un espace sûr et durable pour l'humanité. Au centre du donut, les

Publicité







fondements sociaux dont chaque personne, où qu'elle vive, devrait bénéficier (accès à l'eau, à la santé, à l'alimentation, etc.). A l'extérieur du donut, les limites planétaires. De l'acidification des océans au changement climatique, en passant par la perte de la biodiversité, elles sont au nombre de neuf. Aujourd'hui, six d'entre elles sont dépassées, ce qui nous plonge dans un environnement incertain, où l'équilibre qui a permis à l'humanité de prospérer n'est plus garanti.

La forme du donut se dessine entre ces deux limites, environnementales et sociales, et c'est dans cet espace que devraient se déployer toutes les activités humaines pour permettre un avenir sûr et juste à chacun et chacune. Cet outil, clair et parlant, est utilisé par différentes collectivités publiques, à l'instar du Grand Genève, pour imaginer et orienter des stratégies de transition écologique et sociale.

# Un quiz pour entrer dans le donut

« Attendez, c'est très bien de revaloriser les déchets de la cantine avec le biogaz, mais peut-être que le mieux serait qu'il n'y ait pas de déchets », les échanges fusent en ce 13 juin, dans une atmosphère bienveillante et enthousiaste. Membres de Municipalités, représentant·es du Canton, déléguée à la durabilité ou responsable d'ONG se penchent sur la liste de questions pour parvenir, ensemble, à réunir les conditions d'un futur désirable pour la Suisse et le reste du monde. Au fil de quatre ateliers tenus par la Fedevaco, la Ville d'Ecublens, Terre des hommes et Action de Carême, les 70 participant·es, regroupé·es en huit équipes, sont invité·es à répondre à quatre questions, sous la forme d'un quiz, en se glissant dans la peau d'élu·es. Leur but: choisir des options qui permettent à la fois de respecter le plafond environnemental, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux, aussi bien dans le canton de Vaud qu'à l'étranger. Au terme de la discussion, les participant·es, aux profils variés, doivent parvenir à un consensus: «ce qui est représentatif de notre réalité d'élu·e, devoir interagir et parvenir à un accord alors qu'on a des parcours et des visions différentes. Ainsi, chacun·e amène ses propres connaissances et préoccupations» précise Karine Clerc, conseillère municipale à Renens.

# Atteindre la cible est possible, mais n'est pas facile

Au moment de découvrir les résultats, la surprise était au rendez-vous. Alors que chaque groupe avait confiance en ses choix, seul un groupe sur huit a réussi à concilier au maximum toutes les dimensions. « Arriver à ce résultat était à la fois surprenant et important! Même dans un milieu où l'on pense connaître les enjeux, on se rend compte qu'on peut passer à côté de quelque chose, et ne pas mener le bon raisonnement. C'est important de prendre conscience de ça, pour mesurer le chemin qu'il reste à faire» réagit Danièle Petoud, conseillère municipale à Ecublens, responsable de la durabilité. Car le barème pour parvenir au donut était sévère, et ce n'était pas un hasard: réussir à amener tout le monde dans un espace sûr et juste ne peut se faire sans efforts. Cependant, aucune réponse n'était mauvaise, et c'est un élément important. Elle ajoute, «cela ne fonctionnera pas si on brandit uniquement le bâton, que l'on fait peur aux gens. Il faut donner envie à tout un chacun, leur montrer qu'on peut trouver des solutions désirables! Il faut travailler sur les imaginaires. Et ça s'est reflété dans ce jeu, au fil des questions, on se réjouissait de trouver des solutions ensemble.»

# Le modèle du donut comme guide pour les politiques publiques communales

Après la présentation de deux scénarios pour 2100 en Suisse et au Sénégal, retour à la réalité d'une commune vaudoise en 2024. Le modèle du donut a-t-il >>>

Publicité.

du sens? Pour Stanislas Gouhier, délégué au plan climat et à la durabilité à Ecublens, c'est un outil important pour élargir les plans climats. «Le discours actuel se focalise sur le CO2, mais il ne faut pas laisser de côté les autres dimensions environnementales. Et si on oublie d'intégrer les éléments sociaux, on va laisser derrière nous beaucoup de personnes, sur nos territoires et au-delà». On peut citer comme exemple concilier une consommation de proximité avec un budget serré. Il relève que le défi est important pour réadapter les indicateurs aux réalités des communes vaudoises, mais que d'autres ont entamé la démarche et permettent de s'en inspirer.

«Le donut nous rappelle de nous méfier des évidences, et qu'il est important de prendre du recul et du temps pour évaluer ce que l'on fait», ajoute Madame Clerc. «On est parfois trop dans l'action, et cette approche permet de s'interroger sur nos fonctionnements en silo». Pour la Ville de Renens, partenaire depuis 1995 de la Fedevaco, cette approche rappelle que ça a du sens de «rester connecté à des projets sociaux



et écologiques dans d'autres parties du monde. C'est aussi une manière d'être connecté à notre population issue des diasporas » précise-t-elle.

Pour Madame Petoud, ce support illustré est un formidable support pédagogique, y compris pour présenter ces enjeux complexes. «C'est un très bon outil de communication, pour réfléchir à l'interdépendance entre tous ces enjeux, par exemple sur des thèmes complexes

comme l'alimentation. Et cette journée en a été une bonne illustration car ça a été un véritable déclic! Il faut continuer à se remettre en question, et, comme pour le quiz, réfléchir ensemble à des solutions». À la fin de cette journée, un constat: concilier justice sociale et environnementale n'est pas un défi facile, mais c'est possible, et c'est essentie!!

La Fedevaco met depuis plus de trente ans son expertise au service des communes souhaitant s'engager dans la coopération internationale. Son action se fonde sur l'article 71 de la Constitution vaudoise, qui engage l'Etat et les communes à soutenir la coopération au développement. Elle regroupe 51 ONG ancrées dans le canton de Vaud et joue un rôle de passerelle entre les projets de ces organisations et les collectivités publiques. Plus d'une trentaine de communes vaudoises soutiennent chaque année près de 70 projets. En savoir plus : fedevaco.ch/communes

Danièle Petoud, conseillère municipale à Ecublens (au premier plan sur la photo ci-dessus), a participé à un des quatre ateliers et nous fait part de son retour d'expérience dans cet article.

Photos © Alain Herzog









# Orsolya Bardocz, responsable de piscines

Lausanne, Chavannes-près-Renens, Saint-Prex et maintenant Vevey, Orsolya Bardocz travaille pour des piscines de communes vaudoises depuis plus de treize ans. Depuis le 1er janvier 2023, elle est ainsi responsable des piscines de Vevey-Corseaux plage. Rencontre.

# De combien de piscines avez-vous la charge et quelles sont vos principales missions?

Je m'occupe de deux piscines: une piscine intérieure, ouverte toute l'année, et une piscine extérieure, ouverte de début mai à mi-septembre.

Mes missions sont extrêmement variées et touchent de nombreux domaines. Une des principales missions est la mise en place des mesures et dispositifs (techniques, administratifs, organisationnels, sécuritaires) nécessaires afin d'offrir des prestations de qualité aux divers utilisateurs mais aussi afin de respecter et faire respecter les protocoles de sauvetage et règlements: règlements communaux et règlements des piscines de Vevey-Corseaux plage, législations et normes relatives à la sécurité et à la surveillance des piscines publiques, règlements et ordonnances fixant les conditions d'hygiène, etc.

J'ai aussi la charge de la planification: de l'occupation des installations par tous les utilisateurs (public, clubs sportifs, groupes, associations, établissements scolaires, etc.), des activités du personnel mais aussi des opérations d'entretien, de rénovation et de transformation, etc.

Il y a aussi tout un côté ressources humaines / relationnel avec l'engagement du personnel saisonnier, l'organisation des formations et des entraînements et des protocoles de sécurité et sauvetage destinés aux collaborateurs trices de l'unité, la gestion des relations avec les utilisateurs et partenaires ou encore la collaboration à la mise en place des manifestations ou actions organisées par la Ville de Vevey et les clubs.

# Est-ce un défi de recruter le personnel saisonnier?

En effet, à quelques semaines du début de la saison estivale, il manque toujours des surveillant·es de piscine. Cela s'explique pour plusieurs raisons: c'est un métier qu'on exerce sur une courte période (quatre mois), le métier est peu reconnu et modestement payé. De plus, il demande certaines qualifications (certification BLS AED pour la réanimation et diplôme de sauvetage), aussi athlétiques (bonne condition physique).

# Quel parcours vous a mené au poste que vous occupez aujourd'hui?

Je suis une grande sportive depuis toujours. Hongroise, née en Transylvanie, j'ai été capitaine de l'équipe nationale de volley-ball et beach-volley, remportant de multiples titres et compétitions. En 2009, je suis arrivée en Suisse avec la Fédération internationale de volley-ball. J'ai occupé plusieurs postes d'entraîneuse de volley-ball ainsi que de professeure de mathématiques et d'éducation physique dans des écoles vaudoises, avant de passer le brevet de sauvetage ainsi que le diplôme de réanimation. Suite à cela, j'ai exercé le poste de garde-bains dans plusieurs communes vaudoises et j'ai effectué en parallèle plusieurs stages de marketing et management sportif.

N'ayant pas reçu les équivalences suisses de mes diplômes universitaires (master en management du sport), j'ai obtenu le certificat en politique et management du sport de l'Université de Lausanne ainsi que le permis fédéral biocide. C'est ainsi que j'ai accédé à la fonction de responsable de piscines. Lors de ma première expérience en tant que telle, j'ai pu participer aux travaux de

construction d'une piscine et collaborer avec les architectes. J'avais en charge la mise en place de la piscine et de l'ensemble des documents nécessaires pour l'exploitation: technique, sécurité, sauvetage, protocoles, législation, etc. J'ai aussi lancé une école de natation et des activités sportives annexes. Ce sont ces diplômes et expériences qui m'ont permis de devenir responsable des piscines de Vevey-Corseaux plage.

# Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait de travailler pour une commune, et particulièrement Vevev?

Les communes bénéficient d'une bonne réputation d'employeur fiable et efficace. Elles offrent par ailleurs de belles opportunités de carrière. A Vevey, je trouve la collaboration dans le service et interservices excellente. La ville propose également un choix très varié de formations continues.

# Ce numéro est consacré aux sociétés locales, quel lien entretenez-vous avec elles dans votre métier?

Les sociétés locales sont contactées en premier lieu pour les réparations courantes des piscines de Vevey-Corseaux plage, pour les réaménagements, l'achat de matériel et d'équipement, etc. D'autre part une aide précieuse nous est apportée au quotidien par les services de la police, des ambulanciers et des pompiers. Nous mettons aussi à disposition les infrastructures pour les associations locales (matériel et couloirs de natation) et il y a un appui au tissu associatif sur le plan technique, administratif et logistique. La Ville de Vevey soutient ainsi les associations et sociétés locales et leur offre un cadre favorable.

# Digitalisez votre commune avec Data Consulting – votre partenaire vaudois de confiance

Dans un monde de plus en plus digitalisé, les administrations publiques vaudoises doivent adopter des solutions technologiques avancées pour répondre aux attentes croissantes des citoyens. Data Consulting SA, acteur majeur en Suisse romande dans la conception, la mise en œuvre et le support de solutions informatiques dans le secteur des administrations communales est le partenaire idéal pour accompagner cette transition.

Choisir Data Consulting SA, c'est opter pour une solution abordable, performante et adaptée aux besoins des administrations publiques (déjà adoptée par 150 communes). Notre méthode de mise en œuvre incluant la reprise de vos données historiques de vos anciens systèmes vous assure une implémentation rapide et sûre.

De plus, notre outil Urbanus couvre l'ensemble des processus essentiels d'une administration communale, assurant ainsi une gestion optimisée et cohérente.

## α Finances communales

Optimisez la gestion des finances communales avec Urbanus. Il prend en charge la comptabilité des communes, la fiscalité locale et la péréquation financière, tout en s'adaptant aux spécificités cantonales.

Le projet MCH2 a été lancé sur 2024 avec nos communes pilotes vaudoises. Les clients Urbanus bénéficient d'une expertise et un accompagnement de nos consultants qui ont déjà effectué plus d'une centaine de migration MCH2 depuis 2016 sur la suisse romande.

Au grand bonheur des boursiers de nos communes, la solution Urbanus est livrée avec les annexes aux comptes MCH2!

## α Outil de gestion pour l'Autorité

Une interface mobile dédiée aux municipaux, offrant un accès facile aux informations essentielles telles que la gestion des salaires, des notes de frais, les factures à viser, la validation du courrier sortant, la consultation des procès-verbaux, l'accès à la GED et au budget.

Nettoyage de printemps oublié ? Pensez-y cet automne ! Profitez de l'automne pour faire un grand nettoyage de votre espace de stockage. En triant et en optimisant vos fichiers, vous pouvez non seulement libérer de l'espace, mais aussi réaliser des économies financières et réduire votre impact environnemental.

## α Plan de classement et archives

Transformez vos documents papier en archives numériques avec notre GED moderne, intégrant un plan de classement et de conservation cantonal. Notre ERP Urbanus offre un outil intégré de stockage et de recherche d'informations, garantissant la maîtrise des droits d'accès.

Une GED native à votre ERP est un atout considérable pour les utilisateurs, assurant une gestion optimale et sécurisée des informations

## α Modules annexes

Data Consulting SA met tout en œuvre pour permettre aux communes de croître sur le long terme grâce aux modules auxiliaires disponible dans Urbanus.

- Location de salle: entièrement personnalisable pour une gestion efficace et un agenda de réservation en ligne possible grâce à notre guichet virtuel.
- Gestions des macarons et amendes: suivi rapide des amendes, création facile de statistiques, et compatibilité avec terminaux mobiles. Liens avec la police cantonale et l'OFROU.





## AVDCH! eDéménagement, un projet fédéral sur terre vaudoise

Cette prestation en ligne permet d'annoncer un changement d'adresse (arrivée, départ ou changement interne à la commune) en une fois, 24h/24 et 7j/7. eDéménagement est une nouvelle prestation que les communes vaudoises peuvent désormais mettre à disposition de leurs habitant-es.



**Evelyne Rouge** Cheffe d'office contrôle des habitants à Aigle



Teuta Jakai Cheffe de service contrôle des habitants à Ecublens

Celle-ci a été développée initialement par le canton de Zurich en 2016 afin de faciliter les démarches aux citoyen·nes en permettant l'annonce en ligne, tout en garantissant un cadre pour les communes du canton avec des normes identiques de transmission. La prestation a été ensuite reprise en 2017 par l'entreprise en main publique «eOperations SA», afin d'exploiter cette prestation et de la proposer aux communes et cantons suisses.

Actuellement, l'adhésion à la prestation est possible dans 24 cantons. Selon un sondage effectué par l'Etat de Vaud, l'annonce en ligne pour annoncer un déménagement est la prestation dématérialisée qui était la plus attendue par la population vaudoise. C'est notamment pour cette raison que le Canton a souhaité adhérer à la prestation et développer le projet avec les communes, l'association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) et l'association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRiC). Ce projet s'inscrit dans le programme de législature et la stratégie du Conseil d'Etat vaudois.

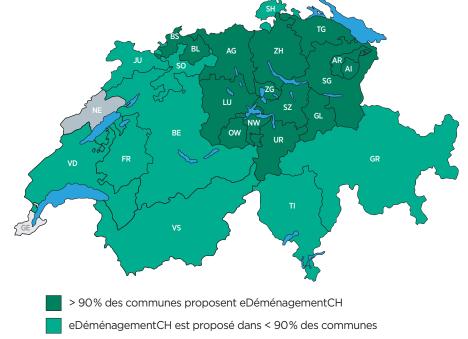
#### Avantage pour les citoyen-nes

Toute personne est tenue d'annoncer son changement d'adresse (arrivée, départ, changement interne à la commune) dans un certain délai, conformément aux lois en vigueur. La prestation eDéménagement permet aux habitant·es d'enregistrer leur déménagement rapidement, à tout moment, indépendamment des heures d'ouverture des services des habitants. Un enregistrement en ligne se substitue à deux visites au guichet communal (commune de départ et d'arrivée) et le paiement de l'émolument se fait également lors de l'annonce en ligne.

#### Et pour les services des habitants?

Si le gain de temps pour les administré·es est clairement identifié en réalisant la procédure en ligne, ce n'est pas forcément le cas pour le service des habitants. En effet, la saisie est certes réduite étant donné que la reprise est semi-automatique. Néanmoins, un certain nombre de vérifications sont nécessaires. Quelques changements de pratique métier sont à appliquer pour les annonces reçues via eDéménagement. Toutes les informations sont décrites dans le guide d'utilisateur mis à disposition par le Service cantonal de la population (SPOP).

Ces annonces en ligne modifient également le flux de transmission des informations que nous avions pour habitude de donner au moment de l'inscription. Par exemple: proposer la carte déchetterie, le journal communal, etc. Ainsi, pour une arrivée, une prise de contact peut être nécessaire, selon la mission que le service des habitants assure au niveau communal. >>>



Introduction d'eDéménagementCH prévue

Planification du projet ouverte

Source: eoperations ch

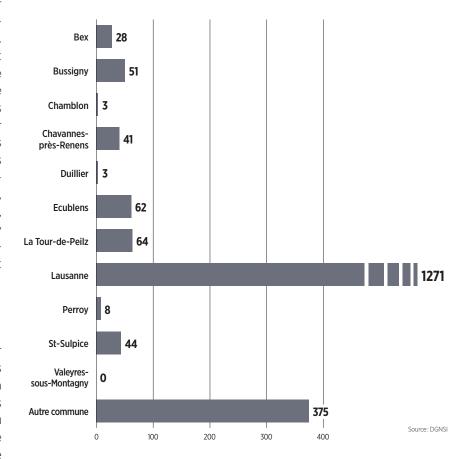
#### Phase pilote pour le canton de Vaud

Onze communes vaudoises ont offert la possibilité à leurs habitant es d'annoncer en ligne leur déménagement, progressivement depuis le 13 septembre 2023. Pour la capitale vaudoise, Lausanne, c'est depuis le 24 janvier 2024. Cette phase de pilotage a permis aux communes de tester la prestation et de remonter les problématiques métiers, afin d'en tenir compte dans le cadre des directives émises par le Canton. Les communes de Bex, Bussigny, Chamblon, Chavannes-près-Renens, Duillier, Ecublens, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Perroy, St-Sulpice et Valeyres-sous-Montagny ont permis de garantir une solution fonctionnelle pour nos petites, moyennes et grandes communes.

## Adhésion pour les communes vaudoises

Le Canton a publié sur le site GestStar communes (accessible par les services des habitants) le processus d'adhésion à la prestation eDéménagement. Les coûts informatiques en lien avec les logiciels du contrôle des habitants sont à la charge de la commune et dépendent de chaque fournisseur. Le canton prend en charge, quant à lui, les coûts de l'infrastructure et de la maintenance de la solution qui soutiennent la prestation. Un guide d'utilisateur est également disponible pour les services des habitants et contient l'ensemble des informations utiles: public

## Nombre d'annonces de déménagement, par commune, de janvier à juin 2024 (situation au 30.06.24):



autorisé ou non, flux financiers, changement de pratiques métiers, etc.

Le SPOP accompagne les communes vaudoises qui le sollicitent dans la mise en œuvre de eDéménagement, afin d'offrir cette nouvelle prestation à leurs habitant·es. Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec le SPOP en envoyant un mail à edemenagement@vd.ch ou consulter GestStar communes par le biais des services des habitants.

Publicité.



Travaux forestiers
Commerce de bois
Travaux en
propriété

Génie forestier

Scierie mobile

Vente de produit fini de sciage

Rue du Collège 5 - 1325 Vaulion - Tél. +41 21 843 31 31 - www.bmef.ch

#### **Statistiques**

Suite aux deux séances d'informations faites aux services des habitants par le Canton, en mai 2024, une vingtaine de demandes d'adhésion ont été reçues au SPOP afin de rejoindre les 11 communes déjà en production. Pour rappel, pour que les citoyen·nes puissent annoncer en une fois, un départ et une arrivée, il faut que les deux communes soient connectées à eDéménagement.

#### Position du comité de l'AVDCH

L'AVDCH recommande aux communes d'adhérer à la prestation eDéménagement, afin d'offrir aux citoyen·nes la possibilité de réaliser leur prestation d'annonce de déménagement en ligne, dans toute la Suisse.

Pour les communes qui souhaitent plus d'informations sur la gestion courante de la prestation dans un service des

habitants, nous conseillons de prendre contact avec l'une des communes pilotes. Idéalement celle avant le même fournisseur informatique, afin de pouvoir vous rendre compte des différents flux et répondre à vos interrogations.

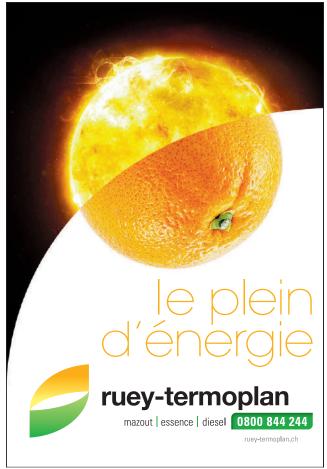
Le comité souhaite profiter de l'occasion pour remercier les collègues des communes pilotes pour le temps consacré au déploiement du projet ainsi que les différents retours pertinents qui ont permis de rendre obligatoire, par exemple, la transmission du bail à loyer/ attestation du logeur. Nous remercions également le SPOP, la DGNSI et l'AVRiC pour l'étroite collaboration dans la conduite de ce projet.

#### Une solution harmonisée au niveau suisse

Ce projet a été une excellente occasion de collaborer sur un objectif commun

avec la Confédération, les cantons et les communes de Suisse. La solution, harmonisée au niveau fédéral, est accessible dans 24 cantons et a vocation à être généralisée dans tout le pays. Plus les communes y adhéreront, plus la prestation prendra de sens et permettra au plus grand nombre de citoyen·nes de réaliser la prestation 100% en ligne.

Publicité\_





# **AVIATCO!** Nouvelle arrivée au comité et changement de présidence

Réunis le 3 mai dernier, dans la nouvelle salle du Conseil communal, située dans le bâtiment du château, fraîchement rénové et agrandi, de la commune d'Echallens, quarante-deux membres actifs ou privilégiés et dix invités ont assisté aux assises annuelles de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO).



Charles Wernuss
Chef de secteur police
des constructions
à Echallens

La nomination d'une nouvelle venue et le renouvellement du comité furent les points forts de cette 41e assemblée générale. Nathalie Juarez, de Noville, a ainsi fait son entrée au comité comme nouvelle membre alors que Patrick Gérard a été désigné par acclamation à la tête de l'association. Tous les autres sortants, à savoir Christophe Leuenberger (trésorier), David Ferrari (secrétaire), René Jomini (webmaster, informatique) et Magali Chiovenda (membre) ont été reconduits dans leurs fonctions.

Patrick Gérard, en tant que nouveau président, adressa quelques mots à l'assemblée et remercia Stéphane Rochat, son prédécesseur, pour le travail effectué durant ces dernières années passées à la présidence.

#### Points statutaires et rétrospective

Stéphane Rochat a d'abord passé en revue les principales activités de l'année écoulée dont le moment fort fut le 40° anniversaire de l'association, célébré comme il se doit par un voyage au centre de la Suisse, du côté de Lucerne, en septembre 2023.

Publicité



Les plus de 4000 surfaces publicitaires numériques et analogiques du canton de Vaud sont aussi attrayantes que les communes vaudoises.

Découvrez-les maintenant : www.apgsga.ch/region-vaudoise





Puis ce sont les comptes qui, bien que présentant pour l'exercice 2023 un léger déficit (dû essentiellement au financement des activités du 40e anniversaire), furent ratifiés par l'assemblée, après le rapport des vérificateurs de compte et le budget 2024.

Au chapitre des admissions / démissions, le comité a annoncé, avec plaisir, l'arrivée de 12 nouveaux membres alors que deux techniciens communaux ont fait valoir leur droit à la retraite. Dès lors, l'association totalise 85 membres actifs et 32 privilégiés.

#### Interventions de plusieurs invités de marque

Serge Bornick, syndic des lieux, traça un bref historique de l'origine du bourg d'Echallens et présenta brièvement sa commune, qui atteint aujourd'hui quelque 6700 habitant·es. >>>

> Ci-dessus: L'ancien président de l'AVIATCO, Stéphane Rochat (au centre), entouré du comité actuel. Ci-contre: La passation au poste de président de l'association. Ci-dessous: Les membres de l'association lors de l'AG.





Le préfet, Pascal Dessauges, adressa, quant à lui, ses félicitations aux deux présidents de l'association (entrant et sortant) et présenta brièvement le district du Gros-de-Vaud (composé de 36 communes, représentant un bassin de population de 48000 âmes), son développement et ses activités économiques.

Eloi Fellay, directeur de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), résuma les principaux sujets qui occupent l'UCV en ce moment et leurs enjeux, en mettant en avant ceux pour lesquels l'AVIATCO pourrait avoir une implication.

Enfin, Patricia Audétat, présidente de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), s'est plu à souligner les bonnes relations entre l'AVSM et l'AVIATCO ainsi que son intérêt à collaborer plus étroitement.

#### Place aux visites et au repas

L'assemblée se déplaça ensuite pour visiter respectivement l'exploitation agricole de la famille Gottofrey, l'une des plus grandes de la région, ainsi qu'au même emplacement, l'entreprise Dynaecosol dirigée par l'un des fils. Cette dernière est spécialisée dans la création, la transformation et la mise à disposition d'impressionnantes machines agricoles et bennes, munies de chenilles ou divers décompacteurs, ainsi que de dameuses

Eloi Fellay, directeur de l'UCV, est remercié pour son intervention.



\_ . . . . . .







et autres robots débroussailleurs / broyeurs, destinés en particulier aux travaux spéciaux sur sols.

La journée s'est poursuivie dans un établissement public du centre du bourg, autour d'un repas, permettant de clore ce vendredi après-midi par un agréable moment de partage et de convivialité.

Merci à Patrick Gérard, le nouveau président, pour l'organisation de cette journée et à la Municipalité, pour la mise à disposition de la salle et pour l'apéritif gracieusement offert.

Visite de l'entreprise Dynaecosol. L'exploitation agricole de la famille Gottofrey.







## Votre commune dans la poche de chaque citoyen·ne



- Un pilier public numérique éco-responsable
- ✓ Personnalisé à l'image de votre commune
- **✓ Notifications** en temps réel
- Accessibilité universelle pour tous de 15 à 88 ans
- ✓ Protection des données





#### Contactez-nous pour une démo gratuite



+41 79 387 28 78





## **ACVBC!** Un nouveau président élu lors de la 79<sup>e</sup> assemblée générale

Le 26 avril dernier, l'assemblée générale de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC) a réuni, à Crissier, quelque 180 boursier·ères et invité·es. Celle-ci a été marquée par un changement à la tête de l'association.



Jean-Marc Moreillon Boursier à Aigle et membre de l'ACVBC

L'assemblée a débuté par des remerciements de Jean-François Niklaus, président de l'association, au syndic de la ville de Crissier qui a offert les cafés-croissants et mis à disposition l'infrastructure en matériel et personnel nécessaire au déroulement de cette assemblée.

#### **Partie statutaire**

Après la présentation de la commune de Crissier par son syndic, Alain Bovay, et celle du district de l'Ouest lausannois par la préfète, Anne Marion Freiss, l'assemblée s'est poursuivie par le rapport du président de l'association.

Jean-François Niklaus a soulevé un point important qui va occuper les membres de l'ACVBC et l'ensemble des boursier·ères du canton ces prochaines années. Ce point se nomme «MCH2». Ce nouveau modèle de comptes est un référentiel comptable complexe demandant une implication forte de chacun·e.

L'assemblée s'est poursuivie avec les admissions et démissions des membres de l'association, les rapports du caissier et des vérificateurs des comptes ainsi que l'approbation des comptes et du budget. Les jubilaires ont ensuite été félicités en recevant le traditionnel diplôme ainsi que des cadeaux. Il s'agit, pour vingt ans de sociétariat, de: Jean-Marc Aeschlimann, Marc-Henri Berlie, Michel Chaupond, Yves Chenaux, Claude-Alain Chuard, Brigitte Jordan, Yvan Leiser, Josette Lüthi, Bernard Moreillon, Michèle Aubert-Fahrni, Alba Decker, Malise Gaillet, Françoise Gavillet, Sandra Gonin-Gaille, Jean-Daniel >>>



Sur l'estrade, le comité 2024 de l'ACVBC avec, de gauche à droite: Jean-Yves Thévoz (viceprésident), Jean-François Niklaus (site internet), Fabrice Weber (président et spécialiste MCH2), Nicolas Rapin (secrétaire), Stéphane Ruby (caissier), Laurence Fontana (assurance caution) et Jean-Marc Moreillon (délégué au Point CommUNE!).



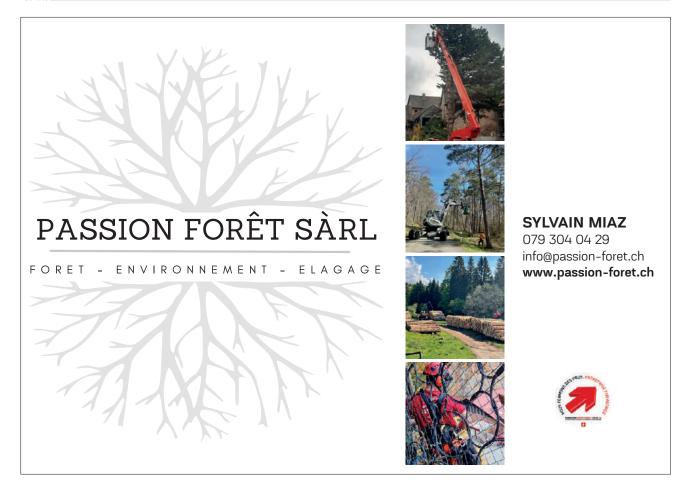
Cent huitante boursier·ères et invité·es étaient présent·es cette année.

Quiblier, Daniel Roch et Serge Thierrin. Quant à Bernard Bigler, Anne Bovet et Gilbert Gerber, ils ont aussi été applaudis pour leurs quarante ans de sociétariat.

#### Un nouveau président

Au niveau du comité de l'association, tous les membres étaient candidats à leur réélection et ont été réélus à l'unanimité. Jean-François Niklaus a, pour sa part, annoncé sa démission du poste de président après treize années à cette fonction. Fabrice Weber, chef des finances de la commune d'Yverdon-les-Bains, a été élu, par acclamation, à cette

Publicité\_





fonction. Lors de son intervention, ce dernier a encouragé les boursier-ières vaudois·es à basculer le nouveau plan comptable MCH2 par la mise en place d'une gestion de projet, à renforcer la veille juridique à l'aube de grands changements législatifs comme la révision de la nouvelle péréquation et du règlement sur la comptabilité des communes, en collaboration avec les services de l'Etat, et a invité à préserver un climat de travail serein, équilibré et bienveillant au sein de l'administration et avec le politique.

Le nouveau président a proposé de nommer Jean-François Niklaus comme président d'honneur, une proposition acceptée par l'assemblée sous un tonnerre d'applaudissements. Ce dernier reste membre du comité de l'ACVBC.



#### A vos agendas

Rendez-vous le vendredi 9 mai 2025, à Gland, pour la 80e assemblée générale de l'association!



Jean-François Niklaus (à gauche), président de l'ACVBC jusqu'à l'assemblée du 26 avril, et Fabrice Weber, nouveau président de l'association.

Valérie Dittli, conseillère d'Etat, a présenté en détail les comptes 2023 de l'Etat de Vaud.

L'apéritif s'est déroulé au son des cors des Alpes.

#### AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963

0800 107 000 | groupe-kunzli.ch







Des interventions cantonales

Plusieurs interventions cantonales ont marqué la suite de l'assemblée. Valérie Dittli, conseillère d'Etat, a ainsi présenté en détail les comptes 2023 de l'Etat de Vaud. Jean-Paul Carrard, directeur de la division perception de l'administration cantonale des impôts (ACI), a évoqué le bouclement des impôts 2023, la revendication 2023 des travailleurs frontaliers, les assujettissements des personnes physiques et morales ainsi que la détermination du domicile fiscal. Emma Sheedy, directrice des finances communales auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), a transmis des informations sur le tableau de bord interactif nouvellement mis à disposition des communes, sur MCH2, sur la révision de la Loi sur les communes ainsi que sur la réforme de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Toutes les présentations sont disponibles sur le site de l'ACVBC: acvbc.ch. Apéritif et repas ont clôturé cette 79e assemblée générale.

## **SOPV/CDPV!** Des assises policières printanières bien assises!

C'est confortablement installés que les membres de la Conférence des directrices et directeurs des polices communales vaudoises (CDPV) et de la Société des officiers des polices communales (SOPV) ont assisté aux dernières assemblées générales. Tour d'horizon de ces assises printanières et focus sur le recrutement policier.



Pascal Petter Secrétaire général des Polices communales vaudoises

#### Assemblée générale de la CDPV

Pour les délégués de la CDPV, présidée par Monsieur Jean-Marc Chevallaz, réunis le 7 juin dernier à Morges, les thèmes centraux de l'assemblée générale tenaient dans:

- La nouvelle facture policière, désormais liée à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), a été validée par le Grand Conseil le 4 juin. Une bonne nouvelle pour les communes disposant d'une police et pour certaines communes délégatrices aussi, désormais non imposées fiscalement (valeur du point d'impôt) sur des prestations relevant de la sécurité publique;
- Le développement favorable de l'évolution du paysage policier vaudois (EVOPOL) par des premiers dossiers en voie de finalisation comme les ressources OPV (Organisation Policière Vaudoise) 2030, dont notamment un objectif de recrutement harmonisé et simplifié en ligne de mire (administrativement parlant, pas en termes de qualité de la relève, bien sûr); une collaboration renforcée en matière de planification des engagements majeurs (grandes manifestations, visites d'Etat, etc.), police cantonale (Polcant) et polices communales (PolCom) confondues;
- Et, pour la forme, s'agissant d'assises statutaires, la validation des comptes de l'exercice 2023, le tout sans changement de conseillers municipaux au sein du comité de la CDPV.





Mme Sophie Charlier, adjointe du secrétaire général, et Mme Muriel Vuagniaux, adjointe de direction, au service des polices communales vaudoises.



#### Assemblée générale de la SOPV

De leur côté, rassemblés pour les mêmes thèmes qui font l'actualité policière du moment, mais vus sous un angle plus opérationnel que politique, les membres de la SOPV ont tenu leur assemblée le 21 juin 2024, à Nyon. Le président et commandant de la Police Est lausannois, Monsieur Dan-Henri Weber, a accueilli ses membres actifs, d'honneur et honoraires, tout en adressant des vœux de bienvenue à Madame Stéphanie Vouillamoz, nouvelle (et déjà bien assise) secrétaire générale de la Police Nyon Région, invitée pour l'occasion. Le comité de la SOPV a vu, au sein de

son Groupement des officiers de police (GOPV), l'élection d'un nouveau président et vice-président, respectivement les premiers lieutenants Cédric Perrin (Police Nord vaudois) et Sylvain Tharin (Police municipale de Lausanne). Ce groupement est chargé des animations de l'association, comme l'organisation de son 70e anniversaire, d'ailleurs relaté par ce magazine dans le numéro 87.

Le président de la SOPV et commandant de la Police Est lausannois, M. Dan-Henri Weber, le secrétaire général Pascal Petter et le vice-président de la SOPV et commandant de la Police Région Morges, Clément Leu.

#### Des invités de marque

Allégées donc, les parties statutaires des deux assemblées générales se sont vues complétées par la participation d'invités de marque. >>>

Mme Mélanie Wyss, syndique de Morges.

De gauche à droite, MM. Pierre-Antoine Hildbrand (vice-président de la CDPV), Jean-Marc Chevallaz (président de la CDPV), le brigadier Raynald Droz et Pascal Petter, secrétaire général.









Mme Roxane Faraut, conseillère municipale à Nyon et Dr Bertrand Yersin, professeur honoraire UNIL-CHUV et médecin-conseil à l'Académie de Savatan.

L'assemblée générale de la CDPV du 7 juin à Morges a débuté par un message de bienvenue de la syndique des lieux, Madame Mélanie Wyss. C'est ensuite Monsieur le brigadier Raynald Droz, commandant de la Police militaire (DDPS), qui est venu s'exprimer devant

un parterre de personnalités politiques et de commandants. Ces derniers étaient très intéressés à découvrir les attentes de l'armée, par sa propre police, et ses interactions avec celles, cantonale et communales, qui composent le paysage sécuritaire vaudois.

A l'assemblée générale de la SOPV du 21 juin, les commandants et officiers présents ont été accueillis par Mme Roxane Faraut, conseillère municipale à Nyon. Ils ont ensuite pu écouter, à leur tour (après la CDPV en décembre 2023), le Docteur Bertrand Yersin, professeur

Publicité\_





L'accueil des membres de la SOPV à la salle du conseil communal de Nyon.

honoraire UNIL-CHUV et médecin-conseil à l'Académie de Savatan, pour un exposé sur la police et la médecine, dans le but d'en préciser la «complicité ou l'incompréhension réciproque?».

Ces deux rencontres de printemps, des assises à la fois officielles et festives, solidement attachées à un étroit suivi des enjeux politiques et opérationnels de la législature 2021-2026, assurent une bonne cohésion avec leurs membres et délégués respectifs, entre politiques et opérationnels: les premiers (les employeurs, par les associations de communes et la Ville de Lausanne) finançant les seconds, les neuf corps de police communaux vaudois.

#### Un recrutement constant

Avec leurs collègues gendarmes et les représentants de la police judiciaire et de

la sûreté, les policières et policiers communaux vaudois travaillent en étroite complémentarité, aussi en termes de formation et d'interventions (voir Point CommUNE! n° 88 et 89). On citera, pour l'exemple, selon l'importance des effectifs engagés, l'encadrement des matchs de football de super et challenge league lors de la saison passée et pour celle qui vient de débuter. Hors contexte sportif, si pour les automobilistes la crainte du gendarme couché ou du policier debout reste vive par essence, pour la population, la présence des forces de l'ordre dans la rue, dans les quartiers est, elle, synonyme de sécurité. C'est ce qu'on définit justement par «sécurité de proximité», avec les limites que le nombre de traitements d'incivilités, de trafics de stupéfiants, de brigandages, de cybercriminalité et j'en passe, peuvent

imposer au système. Sachez dans ce contexte que la recherche de nouvelles et nouveaux aspirantes de police est constante, à l'image d'une volée «de sorte» pour l'école 2024-2025 qui vient juste de débuter à l'Académie de police de Savatan. Le dépôt des candidatures est déià ouvert pour 2025-2026!



## Randonnée au départ du Col de Jaman

Cette marche proposée par l'association Vaud Rando vous promet une vue époustouflante sur le bassin lémanique.

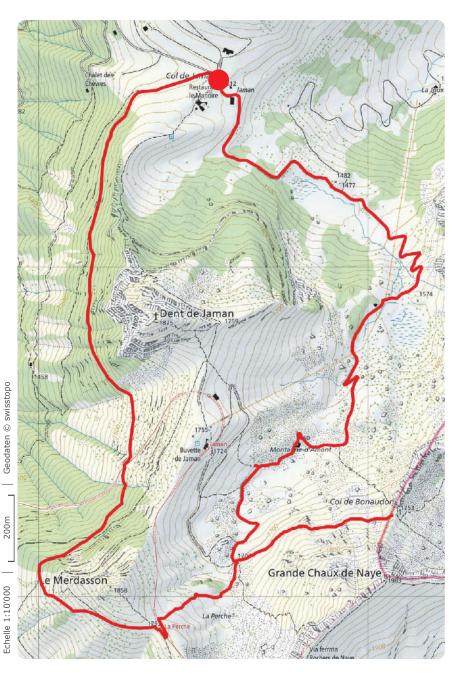
## Jaman-Merdasson











#### Itinéraire

La journée commence par un exercice qui vous permet de vérifier vos aptitudes à la conduite! En effet, cette balade débute au Col de Jaman, un endroit fantastique. La route d'accès est goudronnée et parfaitement entretenue mais peut rebuter certaines personnes, peu enclines à être à l'aise sur un tel itinéraire de montagne.

Bien arrivés? Chaussez-vous correctement. En montagne, la «bonne godasse», c'est toujours conseillé!

Passant devant le chalet d'alpage du lieu, où vous pourrez d'ailleurs faire divers achats lors de votre retour, vos pas empruntent au départ une voie réservée aux véhicules 4x4 des avants droit (autant dire que vous n'allez pas être dérangés par la circulation). Un départ d'autant plus facile que le premier troncon descend tranquillement jusqu'au niveau du lac de Jaman. Mais ne cherchez pas ce dernier, vous ne pourrez l'admirer que lors d'une future randonnée printanière: il se forme en effet de par la fonte des neiges et disparaît progressivement, laissant apparaître une zone à la végétation luxuriante, traversée par un charmant ruisseau.

Peu après, le chemin monte par quelques lacets que d'aucuns couperont par une sente, certes plus rapide, mais quelque peu pentue.

La déclivité se calme et votre marche vous fait bientôt atteindre le fond de la Combe de Jaman. Si vous





entendez un bruit sourd et surprenant, levez les yeux sur votre droite, vous verrez certainement passer une rame du train des Rochers-de-Naye. La halte de Jaman, dûment desservie, est d'ailleurs bien visible.

Parvenus au virage du fond du vallon, un poteau et divers panneaux de Vaud Rando vous signalent un petit carrefour. Si vous n'êtes pas pressés, prenez sur votre gauche: un petit aller-retour jusqu'au Col de Bonaudon vous offrira

une fort belle vue sur les Alpes fribourgeoises et une pause à cet endroit vous permettra peut-être de voir évoluer un grimpeur s'attaquant à l'arête des Gais Alpins, véritable école d'escalade.

Je profite de signaler que c'est aussi de cet endroit que vous pourriez continuer en direction du sommet des Rochers-de-Naye. Malheureusement, pour l'instant et pour des questions de sécurité, ce tronçon est rigoureusement fermé à la randonnée.





Pause terminée? Revenez sur vos pas jusqu'au carrefour précédent et suivez la direction indiquée «Perche». Une montée courte, mais assez pentue, vous fait rejoindre la voie de chemin de fer. Une fois traversée, et le tunnel contourné, vous verrez devant vous, légèrement sur votre droite, un chemin balisé qui part, bien à plat, pour contourner le Merdasson, cette pointe peu intéressante, sise entre la Dent de Jaman et les Rochers-de-Naye. Vous allez ici profiter d'une vue exceptionnelle sur le bassin lémanique et les Alpes de Haute-Savoie.

Suivez le balisage, qui vous fera bientôt obliquer et descendre sur votre gauche, traversez à nouveau les rails du petit train, contournez la Dent de Jaman par le côté sud et, en une trentaine de minutes, rejoignez votre voiture et votre point de départ.

Bonne randonnée!

Article rédigé par Gilbert Carrard, photographe et baliseur pour Vaud Rando.



Retrouvez l'itinéraire détaillé en scannant ce QR code.

Photos de haut en bas : La vue sur le bassin lémanique. Dent et gare de Jaman. Gais Alpins.

## **Agenda UCV**

#### COMITÉ DE L'UCV

#### Mardi 10 septembre

12h00 - Lausanne

#### Mercredi 9 octobre

7h30 - Nyon

#### Mardi 12 novembre

12h00 - Lausanne

#### CONSEIL DES 50

#### Jeudi 3 octobre

14h00 Saint-George

#### Jeudi 5 décembre

14h00 Gilly

### **GROUPE DES VILLES**

#### Mardi 1<sup>er</sup> octobre

7h30 Lausanne

#### Mardi 26 novembre

7h30 Lausanne

#### GROUPE BOURGS ET VILLAGES

#### Mercredi 9 octobre

14h00 Cheseaux-sur-Lausanne

#### AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Samedi 7 juin 2025

Champagne

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur ucv.ch/agenda

### **Agenda associations**

#### **AVSM**

#### Vendredi 11 octobre 2024

Assemblée générale Echandens

#### **AVDCH**

#### Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024

Assemblée générale *Montreux* 

#### **ACVBC**

#### Vendredi 9 mai 2025

Assemblée générale *Gland* 

#### ASCCGV

#### Mercredi 25 septembre 2024

Assemblée générale Nyon

#### **AVIATCO**

#### Vendredi 27 septembre 2024

Journée technique *Les Diablerets* 

#### **SOPV**

Assemblée générale 2025 *A fixer* 

#### **CDPV**

#### Vendredi 6 décembre 2024

Assemblée générale *Renens* 

#### Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élu·es, cadres et employé·es communaux sur

ucv.ch/formations

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV

via conseils@ucv.ch ou au 021 557 81 30.

#### Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du Manuel d'introduction à la gestion financière communale.

Disponible sur ucv.ch/manuel

#### **UCV App**

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.



#### L'UCV sur LinkedIn



Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

linkedin.com/company/ucv







**Investir dans** le bien-habiter

Visionnez le film du 100° anniversaire de la SCHL!



